

Annexe A

## Demande de surcotisation pour la retraite dans le cadre d'un temps partiel pour 2025-2026

Nom:							
Prénom :							
Corps :							
☐ Agrégés	☐ Certifiés	☐ PLP	☐ PEPS	☐ PSYEN	☐ CPE	□ PEGC	
Discipline :							
Etablissement d'affectation ou zone :							
☐ Je choisis de surcotiser pour la retraite pour l'année 2025-2026.							
☐ J'ai pris note du fait que, si je renonce, <b>pour des motifs exceptionnels</b> , à surcotiser en cours d'année, je ne pourrai pas obtenir le reversement des sommes déjà versées.							
Les taux de retenue pour surcotisation (*) en vigueur au 01/01/2024 sont : Vous devez cocher la case correspondant à la quotité demandée.							
□ 50 % soit un t	aux de cotisation d	е	22,25%				
□ 60 % soit un t	aux de cotisation d	е	20,02%				
□ 70 % soit un taux de cotisation de 17,79%							
□ 80 % soit un taux de cotisation de 15,56%							
□ 90 % soit un taux de cotisation de 13,33%							
☐ Taux cotisation	on unique de			11,10% (Pour les fonctionnaires handicapés dont l'incapacité permanente est au moins égale à 80%)			
□ Autre quotité (à préciser) :							
Le taux de sur cotisation est déterminé grâce à la formule suivante :							
(11,10 %x quotité travaillée) + 80% (11,10%+30,65%)x quotité non travaillée							
Fait à Le							
Signature							

(\*) Attention, ces taux sont appliqués à un traitement correspondant à un temps plein. La somme obtenue est déduite de la rémunération servie à l'agent en fonction de sa quotité de service à temps partiel.